## DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/10-487-634 du 15/03/2010

## MOUVEMENT ACADEMIQUE DES PERSONNELS ATOSS ORGANISE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2010 (ADDITIF)

Référence : circulaire publiée au bulletin académique n 483 du 1er février 2010

Destinataires: Tous les établissements publics

Affaire suivie par : AAENES : Francine CORDERO 04-42-91-72-42 - SAENES : Mme Véronique SILVE 04-42-91-72-29 - Mme Eliane BOUTIERE 04-42-91-72-30 - ADJAENES : M. Laurent CHARVIN 04-42-91-72-34 - Mme Françoise PERON 04-42-91-72-33 - Mme Gylaine DUPONT 04-42-91-72-32 - Personnels infirmiers : Mme Caroline CANDILLIER 04-42-91-72-56 - Assistant(e)s de service social et personnels de laboratoire : Mme Mireille PALOT 04-42-91-72-37 - Personnels ATEC des services académiques : Mme Marie-Thérèse GIULIANI 04-42-91-72-48 - Fax. : 04.42.91.70.06 e.mail. : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le site AMIA pour la participation au mouvement académique des personnels ATOSS est ouvert :

## du lundi 8 mars 2010 au vendredi 2 avril 2010 inclus

conformément au calendrier figurant en annexe 1 de la circulaire rectorale publiée au bulletin académique n° 483 du 1<sup>er</sup> février 2010.

Des difficultés ont été signalées à la DIEPAT du rectorat concernant la coïncidence entre d'une part le début de la période consacrée à l'édition des demandes de participation au mouvement à partir du samedi 3 avril 2010, et d'autre part le début des vacances scolaires de printemps, qui est de nature à gêner le déroulement normal de la procédure.

C'est pourquoi il sera possible d'anticiper le calendrier initial qui demeure valable, en procédant à l'édition des demandes de participation au mouvement à partir du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010, avant la fermeture du site AMIA maintenue au 2 avril 2010.

Il est rappelé que les demandes de participation au mouvement doivent être visées par le supérieur hiérarchique et transmises à la DIEPAT du Rectorat pour le 14 avril 2010 dernier délai.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille